

Séance publique du 10 octobre 2006

Délibération n° 2006-3645

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité LyonBiopôle - Soutien à l'animation et à la promotion du pôle de compétitivité LyonBiopôle - Convention 2006 - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 11 septembre 2006, le conseil de Communauté a approuvé le principe de l'intervention de la Communauté urbaine sur les projets de Recherche et Développement (R&D) et sur l'animation des pôles de compétitivité qu'elle soutient.

Présentation de LyonBiopôle

LyonBiopôle a été labellisé pôle de compétitivité mondial le 12 juillet 2005. Il représente l'atout principal de la politique de développement économique à la filière des sciences de la vie que la communauté urbaine de Lyon met en œuvre depuis dix ans. La Communauté urbaine a été à l'initiative de LyonBiopôle.

Centre d'excellence mondial pour vaccin et diagnostic, LyonBiopôle a pour but d'appréhender les maladies infectieuses humaines et animales de façon globale, du diagnostic et de la prévention jusqu'au traitement en intégrant les systèmes d'administrations originaux. Cette approche intégrée vise à élaborer un bouclier sanitaire qui va de l'identification du virus à la protection des populations. Il permettra, d'une part, d'accélérer et de sécuriser la sortie de produits biologiques innovants pour explorer de nouvelles voies liées aux biotechnologies (vaccins thérapeutiques, anticorps monoclonaux, thérapie génique, thérapie cellulaire, etc.), d'autre part, d'accéder à de nouveaux marchés, en particulier celui des cancers viro-induits.

Le pôle s'appuie sur l'axe Lyon-Grenoble symbolisant une synergie forte entre la biologie industrielle, la biologie structurale et les micro-nanotechnologies.

Afin d'atteindre les objectifs fixés et d'assurer la gouvernance du pôle, l'association LyonBiopôle a été créée en novembre 2005. Son conseil d'administration est constitué de six entreprises leaders dans leur domaine d'activité (bioMérieux, Sanofi Pasteur, Meril, Becton Dickinson, OPi, Protein 'eXpert) et de quatre centres de compétences (Commissariat à l'énergie atomique (CEA), Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), fondation Mérieux). D'autres acteurs ont déjà rejoint le pôle : les PME et start-up Transgène, Aptanomics, Genzyme, ImmunID Technologies, Flamel, Indicia, GenOway, Biotray, etc. ainsi que les universités de Lyon et Grenoble, l'Ecole normale supérieure des sciences, les Hospices civils de Lyon, le laboratoire P4-Inserm Jean Mérieux.

Le bilan 2005

A la suite de sa labellisation, LyonBiopôle a principalement travaillé au montage de projets R&D multipartenariaux. LyonBiopôle a ainsi été conçu comme une usine à projets multipartenariaux de R&D et comme un outil d'interface et de rapprochements entre industriels et académiques. Pour ce faire, l'association du pôle s'est fixée quatre principales missions :

- susciter, accompagner le montage de projets partenariaux de Recherche et Développement (R&D) et les suivre,

- drainer des moyens humains et financiers sur les projets portés par le pôle,
- organiser une animation entre industriels et centres de compétences afin d'améliorer leur compétitivité et d'orienter la R&D publique et la formation,
- promouvoir LyonBiopôle et les acteurs le composant auprès des décideurs régionaux, nationaux et internationaux.

En 2005, 37 M€ sur trois ans de projets R&D ont été retenus par la Direction générale des entreprises (DGE) du ministère de l'industrie et l'Agence nationale de la recherche (ANR) qui se voient attribuer environ 13 M€ de subvention dont 8,39 M€ sur trois ans par la DGE et 4 M€ sur trois ans par l'ANR. Les entreprises participantes sont Sanofi Pasteur, Merial, BioMérieux, OPi, Protéin'eXpert, Transgène, Epixis, GenOway, Phusis, Aptanomics et NanoH.

Le plan d'action 2006

Le plan d'actions de LyonBiopôle, sur 2006, propose trois axes de travail :

- Axe 1 : émergence et montage de projets R&D multipartenariaux

Deux types d'actions sont envisagés :

- . proposer un accompagnement aux porteurs tout au long du processus,
- . mettre en place les conditions d'émergence de nouveaux projets et de nouvelles collaborations en mettant en œuvre une animation technologique et scientifique (échanges, réseaux, etc.), la création de plates-formes physiques technologiques dont le Centre d'infectiologie et la recherche de financement de projets R&D.

Le centre d'infectiologie doit pouvoir contribuer à l'initiation de nouveaux projets de recherche et de nouvelles activités industrielles fortement collaboratives dans les domaines des maladies infectieuses. Ce centre sera la structure physique visible du pôle de compétitivité, pierre angulaire, pour attirer et consolider les équipes de recherche internationales sur les champs du pôle. En 2006, une étude de faisabilité de ce projet sera coordonnée par l'association afin de proposer un projet intégrant, en plus du fonctionnement du centre, les volets relatifs au montage immobilier, financier et juridique.

Depuis 2005, une centaine de projets a été étudiée et cinquante-cinq ont été labellisés ou vont l'être. Ces projets représentent 175 M€ d'investissement. En 2006, l'objectif est d'atteindre un niveau de financement supérieur à celui de 2005, notamment par la sollicitation de fonds européens ;

- Axe 2 : mise en place de l'animation de l'association et ses membres

. diffuser l'information à destination des adhérents et des parties prenantes associées à la démarche et mobiliser de nouveaux adhérents ;

- Axe 3 : actions à l'international et promotion de LyonBiopôle et de ses acteurs

Sur le champ de la communication et du développement international, une stratégie et un plan d'action seront définis au cours de l'année 2006. Certaines pistes sont déjà envisagées et peuvent être mentionnées :

. les échanges avec des centres de compétences ou entreprises internationales dans le cadre des réseaux de veille sanitaire ou dans des collaborations technologiques,

. la collaboration avec certains pôles français ou internationaux (Eurobioclusters, Philadelphie, etc.),

. des actions de promotion à l'international en collaboration avec les acteurs (Direction des relations économiques extérieures (DREE), entreprise Rhône-Alpes international (Erai), Aderly, etc.), notamment sur les salons (coûts-avantages de tels types de démarche),

. construire une stratégie et des outils de communication.

Le budget prévisionnel LyonBiopôle

L'association LyonBiopôle se dote d'un budget annuel moyen de 1,14 M€ par an, de 2006 à 2008, financé à moitié par les entreprises et à moitié par l'Etat et les collectivités locales.

Le tableau prévisionnel des dépenses et des recettes pour l'année 2006 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Axe 1 : Emergence et montage de projets R&D	347 244	fonds privés	403 500
Axe 2 : Animation	620 116	Etat	475 720
Axe 3 : Actions à l'international et promotion	138 860	Conseil régional	25 000
		Communauté urbaine	100 000
		Grenoble Alpes Métropole	52 000
		conseil général du Rhône	40 000
		conseil général de l'Isère	10 000
		<i>total fonds publics</i>	<i>702 720</i>
total	1 106 220		1 106 220

Il est proposé que la Communauté urbaine participe au financement de l'animation du pôle de compétitivité LyonBiopôle pour un montant de 100 000 € sur 2006.

L'évaluation et le suivi des activités et des résultats du pôle

L'activité de LyonBiopôle suivra, sur la base de son rapport d'activité annuel, les retombées locales de ses actions engagées et les synergies dégagées avec la stratégie et les projets de développement économique soutenus par la Communauté urbaine. Son activité sera évaluée, notamment, par des critères quantitatifs et qualitatifs, comme par exemple :

- la croissance du nombre d'adhérents (groupes industriels, petites et moyennes entreprises et industries, laboratoires et centres de recherche, unités de formation),
- les projets transversaux lancés au cours de l'année,
- le nombre de projets technologiques lancés au cours de l'année,
- le nombre et la qualité des coopérations développées à l'international,
- la mise en place d'un tableau de suivi du pôle (tableau d'évaluation) ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le soutien de la communauté urbaine de Lyon à l'animation et à la promotion du pôle de compétitivité LyonBiopôle et la convention de subvention à intervenir entre la Communauté urbaine et l'association LyonBiopôle.

2° - Autorise :

a) - le versement d'une subvention de 100 000 € à l'association LyonBiopôle selon les modalités suivantes : 80 % à la signature de la présente convention, 20 % au vu du bilan des actions 2006,

b) - monsieur le président à signer la convention de subvention.

3° - La dépense correspondante de 100 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine par décision modificative - exercice 2006 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0863.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,